

Réponse du Conseil administratif à la pétition du 24 novembre 2020: «Contre certains aménagements des abords du parc Gourgas».

TEXTE DE LA PÉTITION

Selon le plan affiché sur la porte d'entrée des immeubles rue Gourgas 11, 15 et 15A le 2 octobre 2020, nous refusons la pose de bancs, fauteuils et tables, ceci pour des questions de nuisances sonores surtout nocturnes.

Les équipes bruyantes du soir et de la nuit qui se réunissent devant l'accès à l'école de musique, juste à côté du préau de l'école du Mail, se feront un plaisir de se déplacer de quelques mètres pour être plus au confort sur du matériel neuf, sur la rue piétonne, sous nos fenêtres.

Nous ne désirons pas non plus des arbres trop hauts (prévus 25 m) qui nous supprimeront toute vue ainsi que le soleil.

TEXTE DES RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal renvoie au Conseil administratif les recommandations suivantes accompagnant le vote du rapport P-433 A:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser une discussion ou une communication avec les habitants sur le projet actuel.»

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réétudier en urgence la position des bancs par rapport à la proximité aux logements.»

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-433 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'aménagement des abords du parc Gourgas a été étudié entre 2010 et 2012 et a fait l'objet d'une autorisation de construire déposée en 2012 et délivrée en 2013.

Ces aménagements ont été conduits par les trois services concernés à l'époque, soit le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM), le Service des espaces verts (SEVE) et le Service du génie civil (GCI).

Les objectifs principaux de cette requalification des rues du Village-Suisse et Gourgas étaient d'étendre le parc en créant de nouveaux espaces de détente et plantés. Ainsi, le projet autorisé porte sur l'aménagement d'alcôves végétales supplémentaires, à la rue du Village-Suisse en élargissement de l'espace planté du parc existant, et à la rue Gourgas, entre le parc et la rue des Bains.

Le projet prévoyait dans ces nouveaux espaces la plantation d'arbres en cépées et d'arbustes et la mise en place de bancs et tables. En effet, il a été constaté à de nombreuses reprises une importante fréquentation du parc et un manque de bancs à certaines heures de la journée.

A noter enfin que la rue Gourgas, qui est en zone piétonne depuis 2012, gardera le même statut à l'issue des travaux d'aménagement.

Suite aux diverses demandes citoyennes et à la pétition déposée auprès de votre Conseil, les travaux de plantation et de pose du mobilier urbain sur le secteur concerné (la rue Gourgas) ont été interrompus.

Considérant les recommandations de votre Conseil eu égard à la pétition P-433, le Conseil administratif valide le principe d'ajustement des aménagements restants, soit les plantations et la mise en œuvre du mobilier urbain.

Dès lors, le SAM et le GCI, en collaboration avec le SEVE, organiseront en septembre prochain une discussion avec les pétitionnaires, l'association des habitants de la Jonction, les représentants des parents d'élèves de l'école du Mail et la maison de quartier. A l'issue de ces échanges, les aménagements initiaux seront ajustés en vue d'achever les travaux pendant la période de plantation mais au plus tard au printemps 2022.

Enfin, le projet définitif maintiendra la rue Gourgas en zone piétonne sans ayants droit.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Frédérique Perler